

# FORMATION PERMIS A2 VERS A

**FORFAIT 7H À 270€**

(MINIMUM OBLIGATOIRE)

## INCLUS DANS LE FORFAIT

### DE LA THEORIE

(ADAPTATION INERENTE AU CHANGEMENT DE PUISSANCE)

### PRATIQUE SUR PISTE PRIVEE

(MANIABILITE SUR PISTE)

### PRATIQUE EN CIRCULATION

(SUR VOIES OUVERTES)

### GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FABRICATION DU PERMIS

(DES DOCUMENTS VOUS SERONT DEMANDES POUR SA  
REALISATION)

## RÈGLEMENT

**Il vous sera demandé un chèque de la globalité de la formation lors de l'inscription. Celui-ci sera encaissé uniquement le premier jour de la formation.**

**Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC - Documentation disponible en agence sur simple demande**

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh -  
AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 31/05/2025

## **DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION**

Les documents seront différents en fonction de l'âge de l'élève

**- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'ELEVE EN COURS DE VALIDITE**

**- DE 14 A 16 ANS : ASSR 1**

**- DE 16 A 25 ANS : ASSR 2**

**- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT POUR 16 à moins de 18 ANS**

**- PHOTOCOPIE DE LA JDC / JAPD A PARTIR DE 18 ANS**

**- 1 PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE CONFORME AU FORMAT PASSEPORT (sans lunettes, sans sourire et oreilles bien dégagées) DATANT DE MOINS DE 6 MOIS**

**- 1 PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CONDUIRE (AM, B...), S'IL Y EN A UN**

**- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE LA PERSONNE L'HEBERGEANT EX : Facture EDF ou portable (- de 3mois) Ou Quittance d'impôts sur le revenu.**

**- PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE QUI L'HEBERGE**

**- ATTESTATION D'HEBERGEMENT : Lettre signée et datée avec noms des hébergeants et l'hébergé ainsi que l'adresse postale indiqués certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois.**

**Veillez à ce que :**

**Les 4 bords transparents des cartes d'identité soient bien visibles sur la copie.**

**L'ASSR, Le recensement ou la JDC soient signés**

**Le justificatif de domicile/la pièce d'identité de l'hébergeant/et l'attestation d'hébergement doivent être aux mêmes nom et prénom. Si le justificatif de domicile contient 2 noms et prénoms, prévoir d'indiquer ces deux identités sur l'attestation d'hébergement et prévoir également les 2 photocopies des pièces d'identité.**

**La photo d'identité doit être différente de la carte d'identité si cette dernière date de plus de 5 mois le jour de la formation**